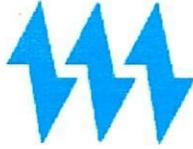


SOMELEC

SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE
 SOCIETE AU CAPITAL DE 14 736 416 590 MRU
 siège social : Ilot "C"-Lot N°121 - Avenue Boubacar Ben Amer
 Ksar - Nouakchott- Mauritanie
 BP : 355 - Tél:(00 222)45 25 67 83/ FAX: (00 222)45 25 39 95
 R.C.:N°35699/NIF 30500075
 E-mail:somelec@somelec.mr



Affichage N°

6158

Travaux des génies
civils

DA N° 030-CAD/ATA/SA du
10/09/2025

Date d'ouverture : **Jeudi 25 Septembre 2025 à 12:00**

Objet : Appel d'offres

Description : Construction des guérites de sentinelle pour les Centrales : Solaire 50MW, Solaire 15 MW et Hybride d'Akjoujt

Item	Désignation	Unité	Référence	Quantite
1	Guérite de sentinelle pour la centrale solaire 50 MW à Nouakchott	U		6
2	Guérite de sentinelle pour la centrale solaire 15 MW à Nouakchott	U		4
3	Guérite de sentinelle pour la centrale Hybride d'Akjoujt	U		3

NB : - Voir le cahier de prescription techniques et plans ci-joints.

Votre offre doit tenir compte des conditions suivantes :

- 1) Les prix requis TVA comprise sont fermes et non révisables
- 2) Le délai d'option doit être de trois mois
- 3) Lieu de travaux : Nouakchott et Akjoujt
- 4) **Délai de execution :**
- 5) Votre offre (technique et financière) en deux copies doit être présentée sous pli fermé avec mention << Confidential et N° Affichage >> au siège de la Direction des Achats et Approvisionnements **Jeudi 25 Septembre 2025 à 12:00** où elles seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui les souhaitent.
- 6) Il est exigé de présenter une fiche technique ou un catalogue pour les produits/services proposés
- 7) Le soumissionnaire doit, s'il est nécessaire, présenter aux utilisateurs un échantillon du matériel proposé
- 8) La SOMELEC peut ne pas donner suite totalement ou partiellement à la présente consultation
- 9) La SOMELEC peut recourir à la procédure du moins disant par item
- 10) Tout fournisseur ne dispose pas d'un code fournisseur SOMELEC ne doit pas participer à cette consultation et son offre sera rejetée et toute offre non signée non cachetée sera rejetée

N.B: Le dossier peut être retiré auprès du service des achats de la SOMELEC(DAA)

Directrice Centrale Approvisionnements et Moyens Généraux <i>P.M.</i> Azza EL GHOTOB MOMA	
	<i>Amma</i> <i>CT</i> <i>16</i> <i>09</i> <i>25</i>

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
MINISTERE DE L'ENERGIE, DU PETROLE**

**SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE
(Groupe SOMELEC)**



**SOMELEC
CAD**

CAHIER DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUE

Construction Des guérites de Sentinelle Pour les Centrales

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES (CPT),

DESCRIPTIF SOMMAIRE DES TRAVAUX

OBJET :

La Société Mauritanienne d'Électricité (Groupe SOMELEC) lance une consultation pour la construction des guérites de sentinelle pour les Centrales, Solaire de 50 MW de Nouakchott, Solaire de 15MW de Nouakchott et hybride d'Akjoujt afin de lutter contre le vol de câbles et d' assurer la sécurité des installations

A ce titre, nous invitons les entreprises intéressées, pouvant justifier d'une expérience similaire avérée et dûment authentifiée dans le domaine, à soumettre une proposition technique et financière pour la réalisation des prestations définies ci – après.

Cette proposition servira de base à une éventuelle passation de commande de la part de la SOMELEC
Le présent CPT spécifie les conditions techniques dans lesquelles seront exécutés les travaux objet du marché.

LE PROJET

Construction des guérites de sentinelle pour les Centrales, Solaire de 50 MW de Nouakchott, Solaire de 15MW de Nouakchott et hybride d'Akjoujt
Pour un délai de 48 Jours,

1- Description des travaux

La consistance des travaux est la suivante :

- Construction de 6 guérites de sentinelle pour la centrale Solaire de 50 MW
 - Construction de 4 guérites de sentinelle pour la centrale Solaire de 15MW
 - Construction de 3 guérites de sentinelle pour la centrale hybride d'Akjoujt
- Les travaux comprennent entre autre :

- Les travaux préparatoires (nivellements, terrassement et implantation ... etc)
- Les travaux des gros œuvres (fondation, élévation et dallage) ;
- Les travaux des seconds œuvres (tous corps d'états de seconds œuvres) ;

A – Dispositions générales :

A- 1/ Le génie civil, d'une manière générale, sera conforme aux plans Groupe SOMELEC ci-joints et sera réalisé selon les règles de l'art et suivant les normes

A-2/ Essais du sol :

Les profondeurs de fond de fouille seront définies avec le maître d'œuvre sur la base du rapport du Laboratoire National des Travaux Publics (LNTP), des constats sur les puits de sondage effectués sur site et du taux de travail de sol dont la résistance ne devra être inférieure à 1,75 Kg/cm².

B – Matériaux

B – 1 Nature

Le bâtiment doit être entièrement construit en matériaux incombustibles et en agglomérés d'épaisseur égale 15cm (enduits non compris) qui seront pleins au niveau des fondations et creux ailleurs.

B – 2 Dosages

Les dosages à appliquer seront les suivants :

- Béton de propreté : 200 kg/m³
- Béton armés de fondation : 350 kg/m³
- Mortier pour maçonnerie : 300kg/m³
- Mortier pour enduits : 400 kg/m³

B – 3 Fondations

Elles auront une profondeur d'au moins un mètre. Cette profondeur peut être réduite lorsque le bâtiment du centre est construit sur un terrain rocheux. Par contre si la consistance du terrain l'exige, des dispositions convenables seront prises pour assurer la stabilité de l'ouvrage.

Niveau de la fondation doit être à 30cm par rapport le niveau de la route bitumée goudronnée

B - 4 Sol – Dalle inférieure

Le béton de dallage, coulés sur un lit de béton de propreté d'épaisseur 5 cm seront exécutés en béton armé, avec une épaisseur totale brute de 10 cm et un maillage en T 8 de 15 x 15 cm. Ils comporteront tous les joints de dilatation nécessaires sur leur épaisseur, au milieu de chaque grande surface supérieure à 25 m² ou lorsque l'une des dimensions dépasse 8m.

B – 5 Circuits de terre

Une connexion en cuivre nu de 29,3 mm² de section sera reliée électriquement au ferraillage et débouchera dans le bâtiment à 30 cm au dessus du niveau du sol à l'emplacement de la barrette de raccordement des circuits de terre.

B – 6 Enduits

Ils seront composés et exécuter comme suit:

1ère couche ou couche d'accrochage :

- dosage 450 kg / m³ de sable

- épaisseur 10 mm
- surface rugueuse pour une bonne adhérence pas de talonnage ni surfaçage la couche doit couvrir tout le support et ne pas présenter de surcharge.

2eme couche : corps d'enduit ou couche intermédiaire

- dosage ciment : 400 kg / m³ de sable
- épaisseur 10 mm
- surfasse rugueuse obtenue par passage d'une règle. Les lissages à la truelle sont proscrits.

Elle sera exécutée lorsque la première couche aura effectué une partie de son retrait et au plus tôt, après trois jours d'attente.

Cette couche est exécutée pour répondre aux caractéristiques exigées pour l'enduit fini : platitude, rectitude des arêtes, gorges. arrondis etc...

3eme couche: couche de finition

- dosage en ciment : 350 kg /m³ de sable
- épaisseur 5 mm.

Elle sera appliquée au plus tôt 72 heures après la couche intermédiaire. Elle doit couvrir toute la surface (sauf celle réservée pour la tyrolienne) sans présenter de surcharge. Cette couche ne doit en aucun cas servir à rétablir la platitude de l'enduit qui doit impérativement être obtenue à la 2ème couche.

Les enduits finis présenteront des surfaces régulières soignées plans exemptes de soufflure, cloque etc... Les arêtes et les joints seront nets, rectilignes sans écornures ni épaufrures. Les angles saillants et rentrants seront traités au ciment pur et lissés à la cornière, les supports d'enduit ou de raccordement d'enduit auront une surface nette, propre, exempte d'impuretés pour assurer un, accrochage et une adhérence parfaits

B – 7 peinture

L'entrepreneur fournira les peintures vernis, matière pour rebouchage, etc. et préparation assimilées. il sera responsable du choix de tous les produits utilisées et, de ce fait devra en particulier s'assurer que ces produits conviennent parfaitement à l'emploi envisagé et qu'ils sont bien compatibles avec le sujetile à la couche d'impression appliquée

Il conviendra de respecter la nature et les pourcentages des diluants de durcisseurs et de colorants prescrit par les fabricants pour chaque nature de produit.

B – 8 plancher 16+4

- Ils seront constitués par des éléments de remplissage en corps creux associés à des poutrelles en béton armé confectionnées mécaniquement avec du béton dosé à 350 kg CPA I m³ ferraillé conformément aux plans de ferraillage; les parois inférieures recevront un enduit lissé
- La distance entre les axes des nervures sera de 68 cm et l'épaisseur de l'âme des hourdis ne doit pas être inférieure à 25 mm.

- La hauteur des entrevois sera de 16 cm, la dalle de compression supérieure aura 4 cm d'épaisseur et armée conformément aux indications des plans d'exécution.
- Le délai de séchage des poutrelles à température normale sera de 5 jours entre leur coulage et leur mise en place.
- Les planchers ne seront décoffrés qu'après autorisation du Maître d'oeuvre et en tout cas pas avant 21 jours.
-

B – 9 Menuiserie

- Portes en aluminium et en bois seront de 1 er choix 90x210
- Porte d'entrée principale 120x210
- Fenêtres et châssis vitrés 1mx1m
- Serrurerie quincaillerie : la quincaillerie devra répondre au choix du Maître de l'Ouvrage et, sauf prescription contraire, au label N.F.S.N.F.Q. Tous les accessoires seront de première qualité. Les articles de quincaillerie seront toujours de bonne qualité et garantis comme tel par l'Entrepreneur qui en demeure responsable. Ils devront porter l'estampille indiquant cette qualité.

Les articles normalisés devront avoir les dimensions fixées dans les normes correspondantes

B – 10 REVETEMENT DE SOL

Les supports qui recevront le carrelage seront stabilisés. La pose s'effectuera directement sur le support (dallage) préalablement nettoyé débarrassé de toute impureté, gravois au choix du Maître de l'Ouvrage

B – 11 ETANCHEITE

Les différents types de revêtements d'étanchéité décrits au présent CHAPITRE devront être exécutés conformément aux DTU N° 43 41/3 suivant le type de support, ou à défaut en conformité

B-12 ELECTRICITE

L'installation répondra aux normes de C 15 100 et les câbles aux normes HN07 RN-F, NF C32 –102.4, IEC 60245, IEC 60228

C- QUALIFICATION DE SOUMISSIONNER

l'offre doit comprendre les pièces administratives établies dans les formes réglementaires attestant la régularité de ces prestataires vis-à-vis de l'Administration.

Ces pièces dont la validité est de six (06) mois, sauf pour la Banque Centrale de Mauritanie (validité fixée à un (01) mois) sont les suivantes :

- Attestation délivrée par le Trésorier Général,

- Attestation délivrée par le Directeur Général des Impôts ;
 - Attestation délivrée par le Directeur Général de la CNSS ;
 - Attestation délivrée par le Directeur du Travail et de la Main d'œuvre ;
 - Attestation délivrée par le Directeur de la Supervision bancaire à la BCM certifiant que l'intéressé ne figure pas sur la liste des contentieux et comptes gelés.
- Doit avoir un chiffre d'affleure annule dix millions MRU

Personnel

Le Candidat doit établir qu'il dispose du personnel pour les positions-clés suivantes :

Nombre	Nom et prénoms	Affectation	Expérience globale en travaux (années)	Expérience dans des travaux similaires (Années)
1		Directeur des travaux ing GC	10	6
1		Topographe	5	3

Le Candidat doit fournir les détails concernant le personnel proposé et son expérience
Ingénieur génie civil et Topographe seront permanent sur le site durant les travaux

Matériel

Numéro	Type et caractéristiques du matériel	Nombre minimum requis
1	Camion benne ($\geq 10T$)	1
3	véhicule utilitaire	1
4	Groupe électrogène de 12 Kva	1
5	Compresseur ;	1
6	bétonnières de 350 l	2
7	Vibropondeuse	1
8	lot de matériel de coffrage, échafaudage	2
9	lot de matériel de génie civil,	2
10	lot de matériel de Topographie	1

Le Candidat doit fournir les détails concernant le matériel proposé.
Camion grue et 1 échafaudage seront sur le site obligatoirement

NB : Le personnel et le matériel proposés feront l'objet d'une réception au démarrage des travaux.
Il reste entendu que, pour le personnel, aucune substitution d'un membre du personnel-clé ne serait admise sans l'autorisation préalable de la SOMELEC après proposition de profils équivalents ou supérieurs.

Expérience

Avoir exécuté en tant qu'entrepreneur, ou sous-traitant des travaux génie civil des 2 bâtiments R+1 ou des château d'eau les expériences devront être justifiées par les pvs de réception accompagnées de la page de garde la non fourniture des expériences justifiées est un motif du rejet

Construction d'une guérite DEVIS Estimatif et Quantitatif

	Désignation	Unité	Qté	PU en MRU	PT en MRU
A	Terrassement				
1.1	Décapage-nivellement -implantation	m2	9	0	0
1.2	Fouilles en puits pour fondation	m3	5,8	0	0
1.3	Remblais au droit fondations	m3	3,6	0	0
B	Gros œuvres			0	0
2.1	béton de propreté	m3	0,3	0	0
2.2	Béton armé pour semelle	m3	1,8	0	0
2.3	Béton armé pour longrine	m3	0,8	0	0
2.4	Béton armé pour potelets en fondation	m3	0,2	0	0
2.5	Béton armé dallage	m3	0,9	0	0
D	Béton en élévation			0	
3.1	Béton armé poteaux	m3	1,4	0	0
3.2	Béton armé pour poutres (nombre 10)	m3	2	0	0
3.3	Dalles sup (3)	m2	16	0	0
3.4	Maçonneries			0	0
3.5	Maçonneries en agglos de 15	m2	40	0	0
3.6	Gargouilles en BA	U	1	0	0
E	Enduits			0	0
4.1	Enduits sur façades	m2	85	0	0
F	Peinture			0	0
5.1	Peinture vinylique sur enduits	m2	85	0	0
F	ELECTRICITE			0	0
6.1	Alimentation en electricité	ff		0	0
G	MENUISERIE			0	0
7.1	F/P Porte métalique 90X210	U	1	0	0
7.2	F/P Fenetre 40x40	U	1	0	0
7.3	F/P Escalier en metal	U	1	0	0
H	PLOMBERIE			0	0
8.1	F/P chaise turc y compris tt	U	1	0	0
8.2	Fosse septique en agglos de 1,5mx1x1,,5	U	1	0	0
8.3	Alimentation en eau	ff	1	0	0
8.4	F/P Carrelage et faïence	m2	10	0	0
	TOTAL				0

NB : les devis seront établis suivant le nombre des guérites prévues pour Centrale

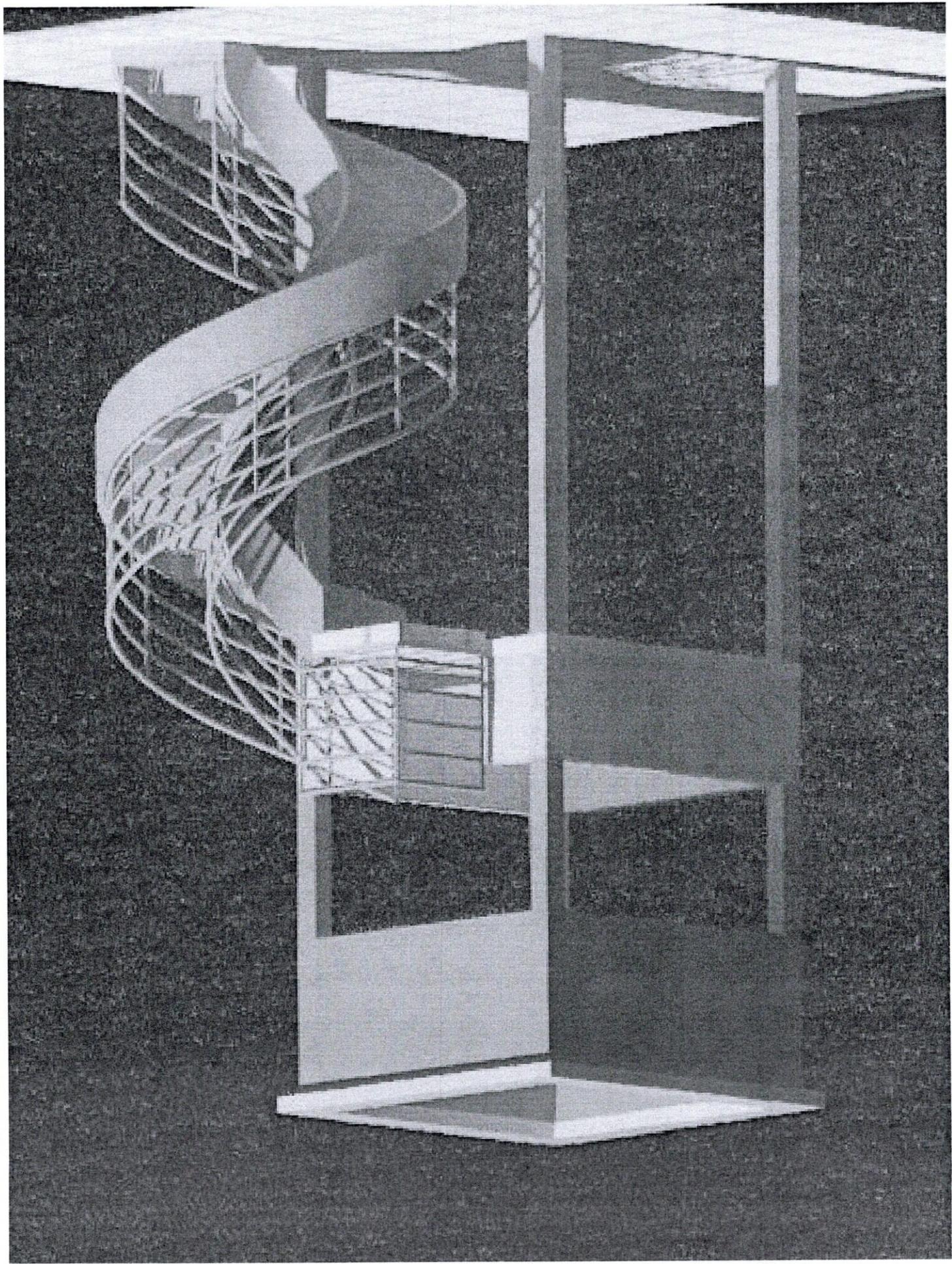
Construction de 6 guérites de sentinelle pour la centrale Solaire de 50 MW

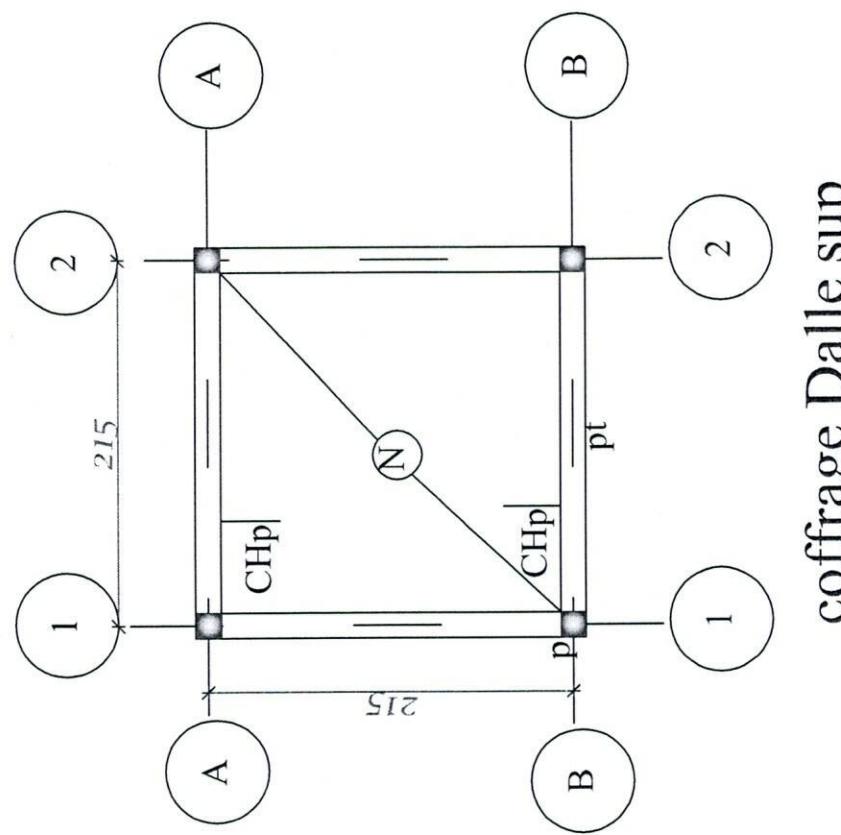
Construction de 4 guérites de sentinelle pour la centrale Solaire de 15MW

Construction de 3 guérites de sentinelle pour la centrale hybride d'Akjoujt

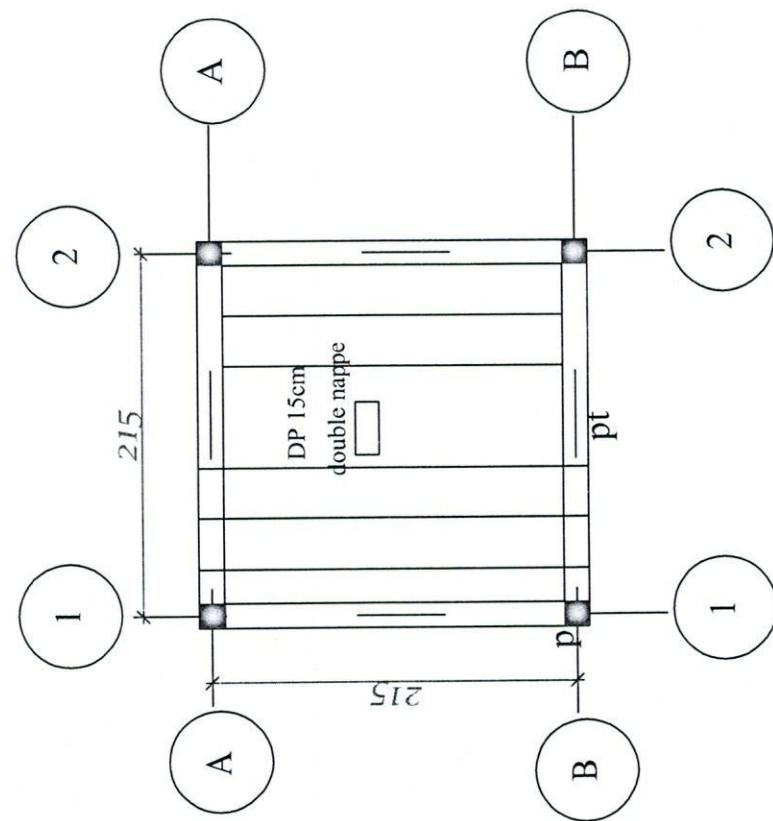
MODALITES DE PAIEMENT-FACTURATION

- Le montant du présent contrat sera payé comme suit :
- 20% du montant du contrat à la signature du contrat, contre une caution bancaire.
- 30% du montant du contrat après l'achèvement de 50% des travaux
- 40% du montant du contrat après la réception provisoire des travaux.
- 10% après une année de la réception
- Délai Commence à courir a partir de la notification
- Pénalité de retard est de 10% du montant du marché



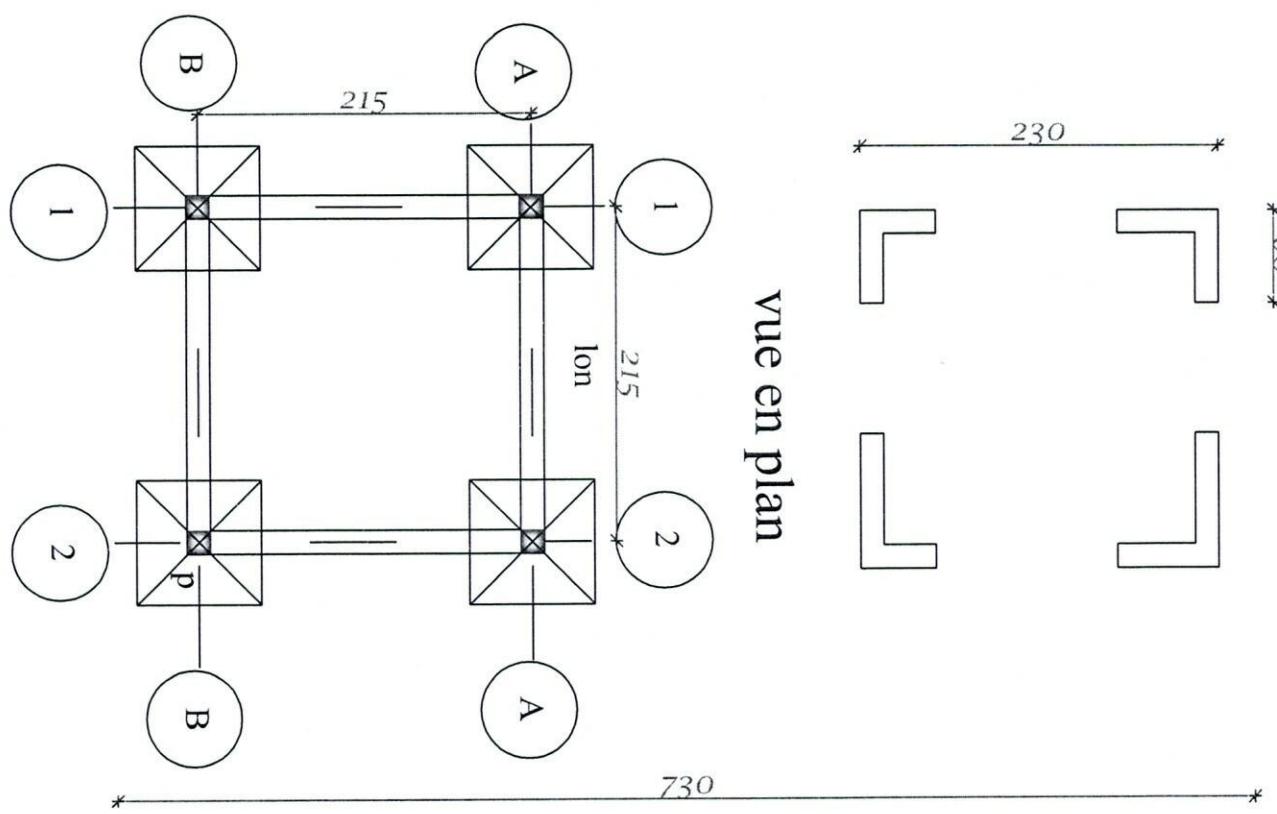


coffrage Dalle sup

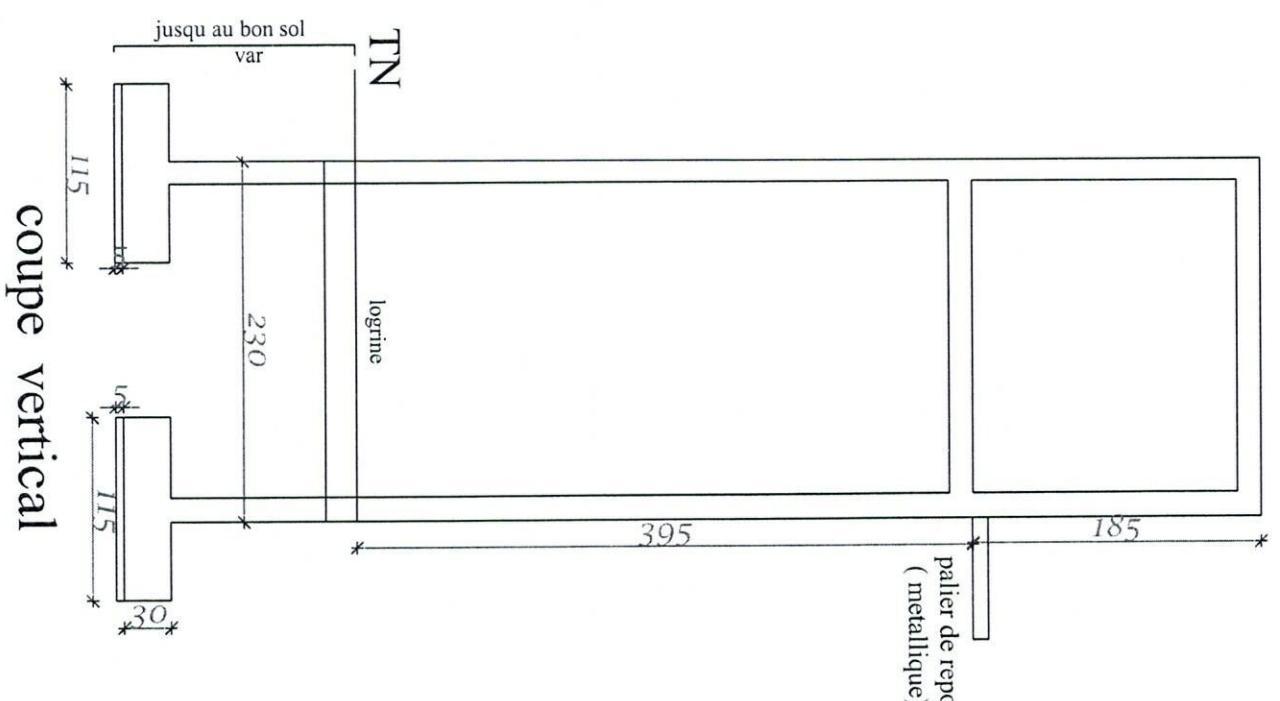


coffrage dalle inf

plan fondation

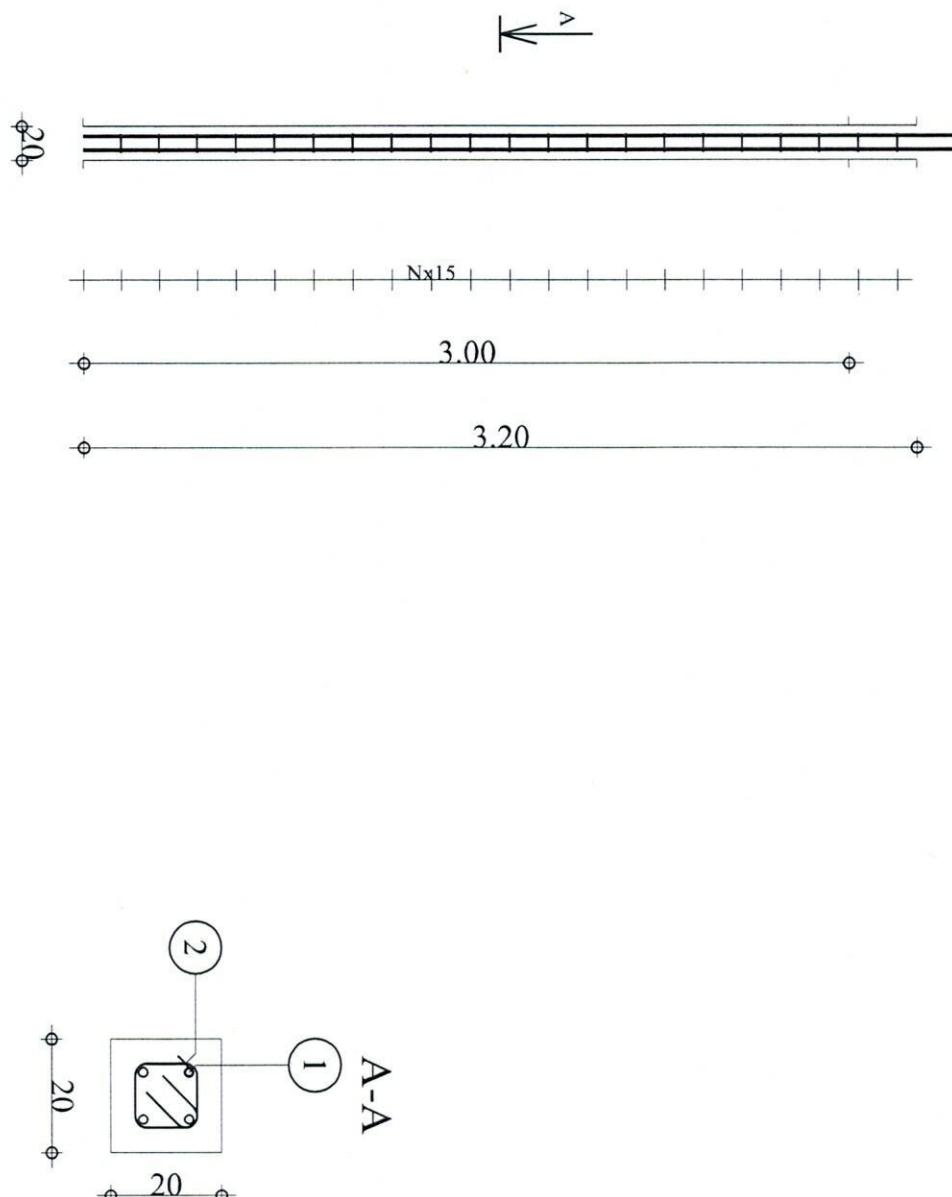


vue en plan

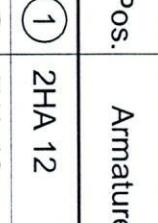
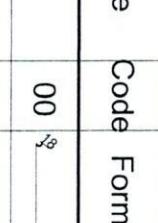
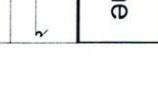


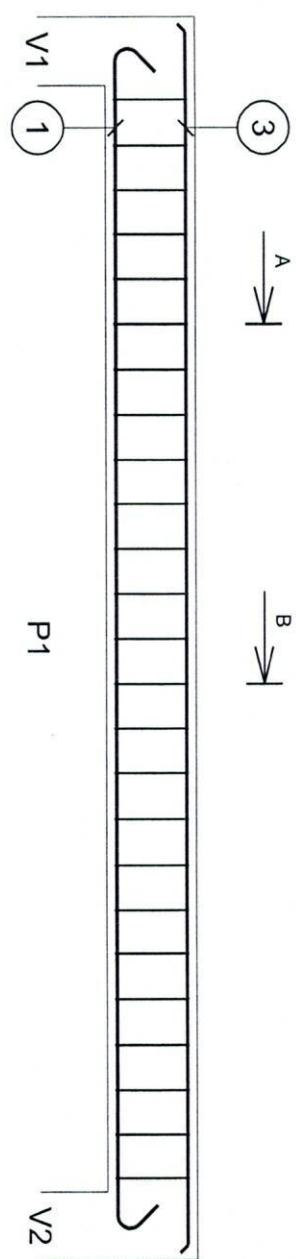
coupé vertical

Pos.	Armature	Code	Forme
(1)	4HA 12 l=3.40	00	3.40
(2)	NHA 6 l=68	31	

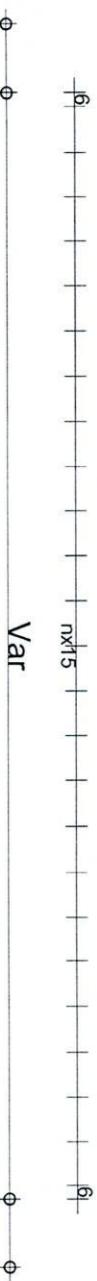


DETAILS POTEAUX	Pt Section 20x20	Tél.	Fax
		Enrobage 3 cm	
		Echelle pour la vue 1/33	Echelle pour la section 1/10

Pos.	Armature	Code	Forme
(1)	2HA 12	00	
(3)	2HA 10	00	
(4)	nHA 6 l=1.08	31	

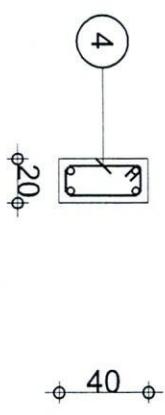


P1

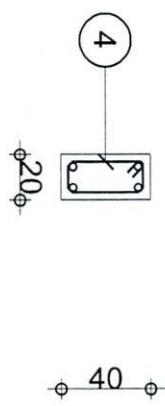


Var

A-A



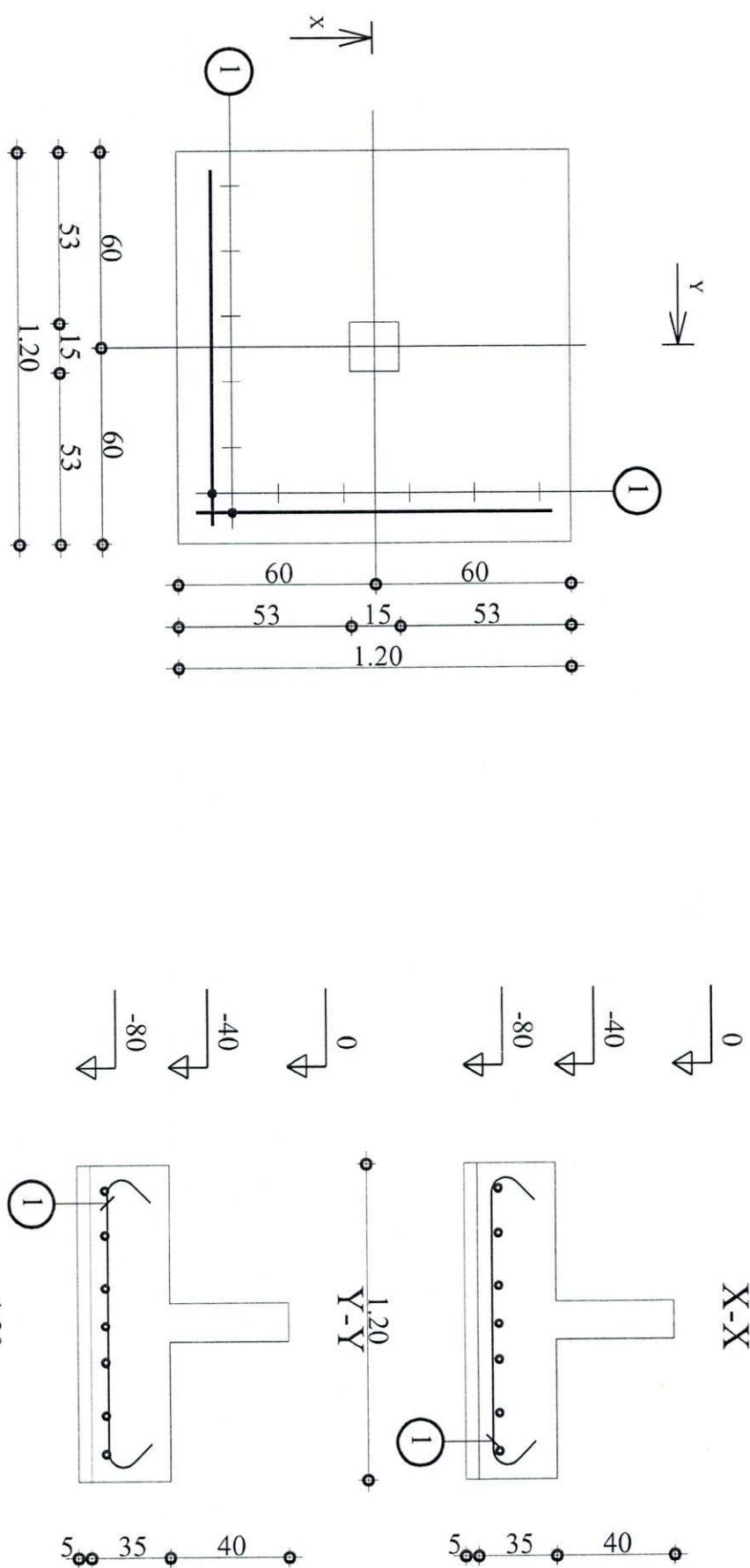
B-B



Tenue au feu 0h	Tél.	Fax
Fissuration préjudiciable	Reprise de bétonnage : Non	Enrobage inférieur 3 cm Enrobage supérieur 3 cm Enrobage latéral 3 cm

Longrine

Section 20x40



DETAILS SEMELES

SI3(120x120)

Enrobage c1 = 5 cm, c2 = 3 cm

Echelle pour la vue 1/20